

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de en date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du)

Organisme : ...Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)
Domaine de la prestation : Aide de l'Etat aux investissements touristiques.
Objet de la prestation : Visa de l'autorisation d'importation des équipements touristiques.

Conditions d'obtention

- Obtention de l'attestation de dépôt de déclaration d'investissement.

Pièces à fournir

- Demande au nom du Directeur Général de l'ONTT.
- Factures pro-format.
- Programme détaillé relatif à l'exploitation des équipements à importer.
- Bon de commande au nom du promoteur si l'autorisation ne porte pas son nom.

Etapes	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude et réponse	- Direction de la promotion des investissements - Banque intermédiaire - Ministère du Commerce - Banque Centrale - Douane	- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction de la Promotion des Investissements (DPI)
Adresse : 51, Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de la Promotion des Investissements (DPI)
Adresse : 51, Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

15 jours à partir de la date de dépôt du dossier

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant code d'incitation aux investissements